

## **Règlements – Projet de mémoire**

### **Master en Anthropologie**

1. Objectifs.....	1
2. Choix de l’objet et désignation du/de la promoteur.trice.....	2
3. Calendrier et suivi du travail.....	3
4. Modalités pratiques de dépôt.....	3
5. Évaluation.....	3
6. Contacts.....	4
Annexe.....	5
1. Style et dactylographie.....	5
2. Orthographe, syntaxe et pronom utilisé.....	5
3. Structuration.....	6
3.1. L’introduction.....	6
3.2. Le développement.....	6
3.3. La conclusion.....	7
4. Citations et références.....	7
5. Notes de bas de page.....	8
6. Bibliographie.....	8
7. Les annexes.....	9

### **1. Objectifs**

Le projet de mémoire est une **composition écrite personnelle** sur un sujet au choix qui permet de faire le point sur ses acquis de manière rétrospective et prospective. Il s’inscrit dans **au minimum deux champs de l’anthropologie** et mobilise **au minimum 15 articles/chapitres/ouvrages**.

**De manière rétrospective** : mise en œuvre et déploiement des connaissances et compétences acquises durant le cursus et réinvesties.

**De manière prospective** : état des lieux et élaboration de questions, outils conceptuels et pistes interprétatives en vue de la réalisation du mémoire.

Il s’agit en somme d’une progression dans la construction d’une recherche personnelle, théorique dans un premier temps, et empiriquement fondée dans un second temps (mémoire).

Les **objectifs** à remplir pour les étudiant.e.s consistent à :

- faire preuve d’autonomie, notamment pour le choix d’un sujet, les contacts avec un.e promoteur.trice, la recherche bibliographique de travaux scientifiques, et la composition d’un questionnement personnel ;
- procéder à un état des lieux des connaissances et des lacunes à propos de cet objet (travaux anthropologiques et de disciplines auxiliaires) ;
- traiter les informations rassemblées pour formuler des questions circonscrites à propos de l’objet de recherche qui soient débarrassées de toute portée idéologique ou normative ;
- systématiser et mettre en perspective ces questions pour élaborer une problématique qui serve de fil conducteur à l’analyse de l’objet ;

- formuler et traiter cette problématique de manière critique, en la situant dans au minimum deux champs anthropologiques et, le cas échéant, en prenant appui sur un cadre de référence théorique valide (à déterminer en fonction du/de la promoteur.trice) ;
- sur ces bases, réfléchir à un terrain et à une méthodologie adaptée au projet de recherche ainsi défini théoriquement (projet de recherche qui sera idéalement poursuivi lors du mémoire) ;
- restituer l'ensemble de ces éléments dans un écrit structuré et argumenté, respectant des consignes formelles précises.

Il s'agit de construire un projet de recherche réalisable, cohérent et pertinent, en vue du mémoire. Si la thématique traitée avec le projet de mémoire est abandonnée en faveur d'une autre pour le mémoire, cela ne constitue ni une perte ni un obstacle. Les acquis théoriques et pratiques du projet de mémoire seront tout de même utiles.

## 2. Choix de l'objet et désignation du/de la promoteur.trice

Un **objet de recherche** constitue à la fois une thématique (par exemple un fait de société, un phénomène, une institution), un contexte délimité auquel cette thématique se rapporte (un terrain), et deux champs anthropologiques au minimum à partir desquels l'analyse est menée, et qui font eux-mêmes l'objet d'une présentation succincte.

Un.e **promoteur.trice** est une personne de référence qui oriente et conseille tout au long de la recherche. Peuvent être promoteur.trices du projet de mémoire les docteur.e.s rattaché.e.s au Laboratoire d'Anthropologie Sociale et Culturelle (LASC) titulaires d'un cours d'anthropologie inscrit au programme du Master :

[www.programmes.uliege.be/cocoon/20222023/formations/bref/H2UANT01.html](http://www.programmes.uliege.be/cocoon/20222023/formations/bref/H2UANT01.html)

Peuvent également être promoteur.trices les chercheur.se.s docteur.e.s rattaché.e.s au LASC qui collaborent avec l'un.e de ces enseignant.e.s, sous réserve de l'accord de ces derniers<sup>1</sup>.

Pour choisir un objet et désigner un.e promoteur.trice, deux démarches sont possibles :

- dans le cas où les orientations de recherche sont déjà déterminées, prendre directement contact avec un.e promoteur.trice potentiel.le dont les thématiques de recherche sont proches (cf. liste des pistes thématiques données lors du séminaire d'accompagnement au projet de mémoire) ou qui a montré un intérêt pour le sujet ;
- si les orientations de recherche restent encore à déterminer, parcourir la liste des pistes thématiques proposées par les enseignant.e.s promoteur.trices potentiel.le.s, et prendre contact avec un ou plusieurs d'entre eux en fonction des propositions.

Ces pistes thématiques sont indicatives et l'étudiant.e peut tout à fait choisir un sujet n'y figurant pas, en accord avec un.e promoteur.trice.

Une fois l'objet et le/la promoteur.trice choisis, une **fiche descriptive du projet de mémoire**, signée par le/la promoteur.trice pour accord, doit être déposée sous le code cours du projet de mémoire (HTRA0011-1 Projet de mémoire [en ce compris un séminaire d'accompagnement]) **sur la plateforme eCampus (Ultra)**, au plus tard pour la **date indiquée dans l'échéancier officiel de la FaSS de l'année académique en cours**. Ce document est téléchargeable sur la page « Règlements » du site web de la Faculté: [https://www.student.fass.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2022-09/projet\\_memoire\\_anth-fiche\\_descriptive\\_22-23.pdf](https://www.student.fass.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2022-09/projet_memoire_anth-fiche_descriptive_22-23.pdf)

<sup>1</sup> Voir le site du LASC ([https://www.lasc.uliege.be/cms/c\\_7986844/fr/lasc-equipe](https://www.lasc.uliege.be/cms/c_7986844/fr/lasc-equipe)) ainsi que la liste des pistes thématiques transmise dans le cadre du Séminaire d'accompagnement au projet de mémoire (HTRA0011-1).

ATTENTION : le projet de mémoire ne sera pas recevable si la **fiche descriptive** du projet de mémoire, signée par le/la promoteur.trice pour accord, n'a pas été reçue préalablement au dépôt du projet de mémoire et l'étudiant.e sera alors ajourné.e.

### 3. Calendrier et suivi du travail

Pour les délais officiels de la faculté à respecter, se référer à l'échéancier officiel de la FaSS de l'année académique en cours téléchargeable sur la page « Règlements et formulaires » du site web ([www.fass.uliege.be/reglements](http://www.fass.uliege.be/reglements)).

Il est fortement recommandé de prendre contact avec un.e promoteur.trice **avant fin novembre**.

En concertation avec le/la promoteur.trice, sont établis un calendrier et des modalités pour le suivi du travail. Il est recommandé de communiquer aussi régulièrement que nécessaire avec son/sa promoteur.trice. Il est essentiel de l'informer en cas de modifications apportées au projet initial. Toute rencontre doit faire l'objet d'une préparation (point sur l'avancement, questions, obstacles, tâches qui restent à faire) qui inclut éventuellement l'envoi préalable d'un document de travail – en fonction de la demande du/de la promoteur.trice.

Il est préférable, quand cela est possible, que le/la promoteur.trice ait lu des extraits du manuscrit avant la remise du travail final.

Le Séminaire d'accompagnement au projet de mémoire (HTRA0011-1) constitue un complément à l'accomplissement du processus. Le Séminaire permet de faire régulièrement le point sur l'avancée du travail en proposant une évaluation formative continue. Il est obligatoire d'en suivre toutes les séances. Celles-ci sont organisées à un rythme adapté à l'évolution progressive du travail. Leur but est de sensibiliser et entraîner aux outils nécessaires pour la construction d'une recherche, ainsi que de produire une certaine émulation entre étudiant.e.s.

### 4. Modalités pratiques de dépôt

Le projet de mémoire doit être déposé sur **eCampus (Ultra) et envoyé au promoteur** (par mail ou au format papier selon l'accord conclu entre l'étudiant.e et le/la promoteur.trice) **à la date fixée par l'échéancier officiel de la FaSS de l'année académique en cours**.

La date de dépôt du projet de mémoire sur ecampus (Ultra) atteste du respect des dates fixées dans l'échéancier officiel de la FaSS de l'année académique en cours.

### 5. Évaluation

Le travail est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs définis ci-dessus et du respect des consignes formelles.

Le travail sera apprécié sur la base des éléments suivants (à titre indicatif) :

- la connaissance de l'objet étudié ;
- la maîtrise des contenus théoriques mobilisés (15 articles/chapitres/ouvrages au minimum) ;
- la capacité d'établir une analyse critique de l'objet étudié ;
- la pertinence, la cohérence et l'originalité des analyses proposées ;
- la qualité de l'argumentation ;
- la capacité d'un retour critique sur le travail réalisé ;
- la qualité et le soin dans la rédaction du texte (orthographe, syntaxe, style et structure adéquats).

**Tout plagiat entraîne la nullité et l'impossibilité pour l'étudiant.e de valider les crédits liés au projet de mémoire.**

Cf. règles relatives au plagiat à partir de la page web « Prévenir le plagiat » : [https://my.student.uliege.be/cms/c\\_11161787/fr/mystudent-prevenir-le-plagiat](https://my.student.uliege.be/cms/c_11161787/fr/mystudent-prevenir-le-plagiat).

Concernant les propres productions antérieures de l'étudiant.e, il est stipulé : « Par ailleurs, la réutilisation d'un travail personnel antérieur doit également être signalée : réutiliser un de ses propres écrits dans d'autres travaux n'est pas admis sans références claires » ([https://www.student.uliege.be/cms/c\\_11161816/fr/student-queelles-sont-les-diverses-formes-de-plagiat](https://www.student.uliege.be/cms/c_11161816/fr/student-queelles-sont-les-diverses-formes-de-plagiat)). Par exemple, la reprise – qui doit être mesurée – de certains éléments du travail réalisé dans le cadre d'un cours doit suivre les mêmes exigences de citation et de référencement qu'un article dans le corps du texte et figurer en bibliographie.

## **6. Contacts**

- Isabelle Borsus – [iborsus@uliege.be](mailto:iborsus@uliege.be)
- Lorena Ulloa – [lulloa@uliege.be](mailto:lulloa@uliege.be)
- Elodie Razy – [elodie.razy@uliege.be](mailto:elodie.razy@uliege.be)

## Annexe

### Consignes pour la rédaction du projet de mémoire

Le projet de mémoire est un écrit comportant **entre 18 et 20 pages de texte**, bibliographie incluse. La page de garde n'étant pas incluse dans ces 20 pages de texte, la numérotation des pages commencera à la page de la table des matières (page 1). La page de garde n'est donc jamais numérotée.

Une **table des matières** doit obligatoirement apparaître entre la page de garde et l'introduction de l'écrit. Elle reprendra, de manière hiérarchisée, les différents titres et sous-titres avec leurs numéros de page.

#### 1. Style et dactylographie

Le corps du texte doit être écrit en « Times New Roman » caractère 11 ou en « Arial » caractère 10 (à l'exception des titres et sous-titres dont la taille peut varier *cf.* ci-dessous). Dans les deux cas, l'interligne sera de 1,5 ; marges par défaut (haut et bas, gauche et droite : 2,5 cm ; reliure : 0 cm ; tête et pied de page à partir du bord : 1,25 cm).

Les notes de bas de page, seront en caractère 10 ou 9, selon la police choisie et avec un interligne simple.

La mise en page doit être uniforme. Les titres et sous-titres seront hiérarchisés. Apparaîtront au maximum trois niveaux hiérarchiques marqués par une taille de police différente mettant en évidence celle-ci et rendant la lecture plus confortable (ex. : 3. Titre ; 3.1. Titre ; 3.1.1. Titre mais pas 3.1.1.1, par exemple).

Pour citer des termes et des phrases en langues étrangères, utiliser l'italique (ex. : *a priori, in fine*).

Il faut également veiller à uniformiser les signes typographiques (guillemets, apostrophes, etc.) et la ponctuation (ex. : espace avant et après un point virgule) afin que ces derniers soient tous dans la même langue (français, dans le cas d'un projet de mémoire en français).

#### 2. Orthographe, syntaxe et pronom utilisé

Le respect des règles d'orthographe et de syntaxe est requis. La clarté et la précision sont des exigences pour la bonne réussite de ce travail. Attention à l'utilisation du **vocabulaire** et au registre de langue employé.

Il convient également de veiller à suivre le principe **d'une idée par phrase**. Chaque paragraphe doit constituer une unité de sens. D'ordinaire, celui-ci commence par un retrait et il n'y a pas lieu de passer une ligne avant, à l'exception du premier après un titre. S'il n'y a pas de nouveau paragraphe, il ne faut pas aller à la ligne. Les paragraphes doivent autant que possible être équilibrés, de telle sorte que le texte n'apparaisse ni trop dense ni trop aéré. Il est préférable d'éviter les paragraphes de moins de trois ou quatre phrases.

La **ponctuation** est également d'une importance cruciale, pour éviter les équivoques sémantiques. ATTENTION : éviter l'abus de points d'exclamation et des points de suspension. Ceux-ci ne peuvent tenir lieu d'argument, ni permettre de s'épargner un raisonnement argumenté. Les points de suspension expriment la suggestion (« il n'en pensait pas moins... ») ; ils ne sont jamais relatifs à une énumération et ne peuvent pas remplacer le « etc. ».

De même, l'utilisation des guillemets pour souligner un terme dont on n'est pas certain ou avec lequel on veut prendre du recul (par exemple « race ») doit être limitée. Tentez plutôt de chercher le terme adéquat ou opérez une recherche lexicographique, étymologique et conceptuelle du terme afin de préciser la définition sur laquelle on s'appuie.

Enfin, il faut veiller à ne pas mettre de point à la fin d'un titre.

Concernant l'utilisation des pronoms, il est possible de choisir la première personne (« je », « nous de majesté », « mon », etc.) mais ce point doit être discuté avec votre promoteur.trice qui a peut-être une préférence. L'important étant de maintenir une certaine cohérence, si vous choisissez la 1e personne du singulier « je » au lieu de la 1e personne du pluriel « nous », il convient d'homogénéiser dans tout le mémoire avec « je ». L'utilisation du « je » permet également de gagner de la place.

L'utilisation du « on » n'est pas très adapté à l'écrit. Au lieu d'écrire, par exemple, « on verra plus tard », il faut plutôt privilégier le style indirect ou la forme passive : il s'agira de ; ces éléments seront abordés ultérieurement, etc. Cela permet également d'éviter une répétition excessive de « je » ou « nous ».

Après l'envoi ou la remise au format papier du projet de mémoire sur demande du/de la promoteur.trice, s'il demeure des fautes orthographiques ou autres dans le texte, il est possible de rédiger des *errata* (à transmettre par mail ou au format papier au/à la promoteur.trice).

### 3. Structuration

L'écrit doit être structuré de manière classique, avec trois parties distinctes : une **introduction** générale, un **développement** (lui-même décomposée en parties et sous-parties) et une **conclusion**. Ni l'introduction ni la conclusion ne sont numérotées (on n'écrit pas « 1. Introduction »).

#### 3.1. L'introduction

L'**introduction** est rédigée pour la plus grande partie en dernier. Elle s'élabore en effet sur la base du contenu des arguments développés.

L'introduction sert à contextualiser et à présenter le propos. La contextualisation implique de décrire des éléments généraux indispensables à la compréhension du développement du travail (par exemple, amener la thématique par une perspective historique et géographique). Contextualiser signifie aussi motiver l'intérêt porté à l'objet de recherche et justifier son choix d'un point de vue épistémologique. De ce point de vue, il s'agit de présenter la contribution que ce travail semble pouvoir apporter à la recherche anthropologique en situant l'objet dans un bref état des lieux des études existantes.

Sur ces bases, sera formulé le questionnement général du travail sous une forme synthétique : la problématique. Cette dernière se présente sous la forme d'une proposition interrogative et de sous-questions relatives à un enjeu général. Celles-ci doivent paraître dans un ordre logique cohérent. La problématique est centrale, car elle organise la structure même du travail : c'est la question transversale traitée tout au long des développements, à laquelle on tente d'amener des éléments de compréhension, et elle se retrouve de ce fait dans la conclusion. Enfin, l'introduction est le lieu où annoncer le plan du projet de mémoire.

#### 3.2. Le développement

Le **développement** constitue le corps du travail. C'est le lieu où exposer les arguments pour traiter les questions identifiées en rapport avec l'objet choisi. L'argumentation doit être cohérente d'un point de vue logique, dense et critique. Des éléments descriptifs supplémentaires à ceux amenés

dans l'introduction y apparaissent comme substrat empirique des propos. L'analyse se base sur une réflexion personnelle alimentée par la littérature scientifique et toute autre documentation jugée utile dont il faut alors préciser le statut et les raisons de l'utilisation. En accord avec le/la promoteur.trice, la forme et la place de l'exposition des perspectives pour un terrain ethnographique, ainsi que les lignes directrices de l'approche et de la méthodologie envisagées, seront déterminées. Elles feront partie du développement. Le recours à un auteur, un concept ou une théorie doit être éclairé et sujet à une mise en perspective. C'est-à-dire qu'il faut mettre en dialogue les différents auteurs, concepts et théories convoqués et procéder à une mise en perspective réflexive et critique. « Critique » ne signifie pas amener un jugement, positif ou négatif quel qu'il soit. « Critique » signifie présenter toutes les positions et tous les points de vue en relevant leurs discordances, leurs continuités, leurs implications et possibles contradictions intrinsèques. Une telle mise en perspective suppose une appréhension personnelle de l'objet traité.

D'un point de vue formel, le développement peut présenter des parties et sous-parties qui en éclaircissent l'économie (rappel : au maximum trois niveaux hiérarchiques de titres et sous-titres en évitant les sous-parties trop courtes). Par souci de cohérence, il est important d'établir un nombre limité de parties et de faire des liens entre celles-ci. A cet égard, il est recommandé de réaliser des introductions et conclusions succinctes (quelques lignes) à chaque début et fin de parties. Cela facilite non seulement la lecture, mais aussi le processus d'écriture, car cela permet d'explicitier les points à traiter et de récapituler les apports des propos aux étapes cruciales d'enchaînement.

### 3.3. La conclusion

La **conclusion**, bien plus qu'un simple résumé, synthétise l'exploration de la problématique et apporte des éléments de réponse aux questions de départ. C'est également le lieu où souligner les limites de la recherche et ouvrir de nouvelles perspectives (notamment concernant un terrain ethnographique futur).

ATTENTION : veiller à ce que la conclusion reprenne bien toutes les questions de départ. Justifier si celles-ci ont changé ou ont été abandonnées au cours du travail. Veiller enfin à ce que les éléments de compréhension proposés répondent bien à la problématique énoncée en introduction et développée au fil de l'argumentation.

## 4. Citations et références

Les **travaux** (littérature scientifique) et **sources** (documentation diverse en référence à l'objet ou autres) mobilisés doivent être référencés rigoureusement. Il s'agit d'une exigence à la fois éthique et épistémologique (validation des connaissances produites, ainsi que du processus de leur production). Il est impératif que le lecteur puisse distinguer les réflexions personnelles de celles puisées dans des travaux antérieurs. Sans cela, le travail ne peut être considéré comme une production scientifique. De plus, juridiquement, un manque de rigueur peut déboucher sur une accusation de plagiat (voir à ce sujet la page web « Prévenir le plagiat » : [https://my.student.uliege.be/cms/c\\_11161787/fr/mystudent-prevenir-le-plagiat](https://my.student.uliege.be/cms/c_11161787/fr/mystudent-prevenir-le-plagiat)). Cf. également partie du « Règlement des mémoires » sur la plagiat).

Sur le plan formel, il est recommandé d'uniformiser la manière dont on mentionne les auteurs dans le texte. La première fois, on peut indiquer leurs nom et prénom(s) ; ensuite, il est conseillé de privilégier seulement la mention du nom, ce qui permet également de gagner de l'espace.

Les **citations d'auteurs** n'excéderont pas les quatre lignes. Le cas échéant, les idées convoquées seront reformulées. Dans tous les cas, il est nécessaire de commenter les contenus convoqués. Cela inclut d'explicitier le contexte dans lequel l'extrait (re)produit prend sens pour l'auteur, et sa portée pour les propos développés.

D'un point de vue formel, la citation directe doit être mise **entre guillemets** et suivie de sa **référence**. La référence doit être indiquée dans le corps du texte (et non en note de bas de page) avec le système de la parenthèse et référence restreinte : (Nom de l'auteur, date de parution de l'ouvrage ou de l'article : page d'où est extraite la citation). Les références complètes se trouveront dans la bibliographie en fin de travail.

Dans le cas où sont utilisés différents travaux d'un même auteur édités la même année, ils doivent être distingués par les lettres a, b, c, etc. en italique à côté de la date. La distinction apparaît tant dans la bibliographie qu'au moment de la citation.

Il est toujours préférable de citer des travaux de première main. Toutefois, lorsque la consultation en a été impossible, il convient d'indiquer « cité par ».

Pour vous guider (si le doute persiste) :

- s'il s'agit d'une citation exacte, avec guillemets, ou d'une simple formulation différente de l'idée de l'auteur originel (pas d'apport du second auteur), vous utiliserez : cité par
- dès lors qu'existe un apport du second auteur, il s'agit d'une réappropriation ; soit ce second auteur l'indique lui-même, soit l'étudiant.e peut le préciser : s'appuyant sur X, Y avance l'idée selon laquelle...

Les citations doivent être recopiées textuellement. En cas d'erreur typographique, orthographique ou autre au sein du texte cité, il convient d'indiquer [sic]. En cas de sélection et coupure raisonnées du texte cité, le signe [...] est à utiliser. Enfin, si pour la bonne compréhension du texte, il s'avère nécessaire d'ajouter un ou plusieurs mots, ils doivent être placés entre crochets.

Si les travaux convoqués ne sont pas directement cités par extraits choisis, mais font l'objet d'une utilisation circonstanciée (pour un concept, des données, une théorie d'intérêt, etc.), il est nécessaire de les référencer de la même manière. Si le renvoi porte sur un aspect transversal du travail discuté, la pagination ne doit pas être référencée. Attention, enfin, à insérer la référence de manière pertinente dans le texte.

## 5. Notes de bas de page

Les notes de bas de page servent à sortir du développement principal pour donner des informations complémentaires ou lancer des pistes de réflexion découlant des propos, mais qui ne font pas l'objet d'une discussion circonstanciée immédiate. Il convient de n'y rien consigner qui soit essentiel à l'argumentation en cours.

Comme précisé plus haut, les notes de bas de page ne servent pas à référencer des indications bibliographiques. Cependant, elles peuvent être utilisées pour renvoyer à des travaux ou sources complémentaires qui traitent plus en détail d'une question effleurée dans l'argumentation. Ces notes sont introduites dans le texte par des appels de note en chiffres arabes. Elles doivent être placées directement après le mot ou la phrase auxquels elles se réfèrent, et avant les marques de ponctuation.

Les notes doivent être placées en bas de page (et pas à la fin du chapitre ou du travail).

## 6. Bibliographie

La bibliographie reprend toutes les références citées ou évoquées dans l'écrit, ni plus, ni moins. Inutile d'y reprendre des travaux ou sources auxquels on n'a pas fait référence ; il est également problématique d'omettre des travaux ou sources auxquels on a fait référence. La validité du travail en dépend dans la mesure où le lecteur s'y réfère pour remonter à la provenance des informations.



Les références non utilisées, mais intéressantes pour un travail prospectif, peuvent constituer une bibliographie annexe.

La bibliographie se subdivise en deux sections : celle des **Travaux** (littérature scientifique) et celle des **Sources** (documentation diverse en référence à l'objet). Certains documents peuvent relever des deux catégories en fonction de l'usage qui en est fait – cela doit faire l'objet d'une justification pertinente. De tels documents doivent être repris dans les deux sections. Une troisième section, **Sites Internet**, peut s'avérer nécessaire ; elle est elle-même subdivisée en travaux et sources. Enfin, s'il est parfois pertinent de se référer à des cours suivis durant le cursus pour des informations qui inspirent les réflexions, il est préférable de remonter aux sources et travaux de première main. Autrement dit, il convient de mener une recherche bibliographique pour les théories et auteurs d'intérêt développés en cours.

D'un point de vue formel, les références bibliographiques doivent être classées par ordre alphabétique en fonction du nom de l'auteur. Elles sont écrites dans un style précis et de manière uniforme.

L'utilisation des logiciels **Zotero**® (<https://www.zotero.org/>) ou **Mendeley** (<https://www.mendeley.com>) est fortement recommandée !

Le style de citation et de référencement suivra les normes APA (American Psychological Association), dernière édition.

Les revues électroniques et collections numériques ne comportent souvent pas de pagination. Dans ce cas, indiquer l'URL de l'article, et éventuellement sa date de mise en ligne et de consultation en suivant, là aussi, les normes APA.

Les informations recueillies sur Internet doivent aussi être référencées selon les normes APA, qu'il s'agisse de travaux ou de sources. Pour référencer un site d'informations générique, des forums, des réseaux sociaux, il suffit d'indiquer le titre de l'article et la page consultés, la date si cela s'avère pertinent, l'adresse complète, et le jour de la consultation.

Ex. : « Crise politique au Togo », reportages de TV5 Monde Info  
<http://information.tv5monde.com/info/crise-politique-au-togo>, consulté le 13 octobre 2017.

ATTENTION à l'utilisation d'informations d'internet en tant que « travaux » : il est nécessaire de vérifier leur fiabilité en identifiant l'auteur du site ou du document. Dans tous les cas, l'intérêt, le statut, la place et le rôle des informations et de leur utilisation doivent être justifiés précisément. L'utilisation de *Wikipédia* est impropre dans le cadre de la recherche scientifique. Les dictionnaires, encyclopédies et manuels (disponibles notamment dans les catalogues physique et virtuel des bibliothèques de l'ULiège) constituent le seul outil pertinent de documentation générale.

## 7. Les annexes

L'étudiant.e peut aussi placer en annexe tous les documents utiles aux lecteur.trices pour une meilleure compréhension du travail : glossaire ou lexique, tableaux statistiques, organigrammes, illustrations. Si les documents doivent être classés et numérotés pour être facilement repérables lors de la lecture, ils ne doivent cependant pas être énumérés dans la table des matières.